UCLouvain

wfarm1290 — Communication professionnelle en santé

2025

2.00 crédits	15.0 h + 10.0 h	Q2

Enseignants	Costa Olivier ;Rocour Muriel (coordinateur(trice)) ;Van den Broucke Stephan ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Préalables	Pas de prérequis pour cette unité d'enseignement
Thèmes abordés	Les pharmaciens doivent acquérir des habiletés communicationnelles et relationnelles pour faire face à la complexité et à la diversité des tâches qui leur incombent. La communication entre le pharmacien et le patient est essentielle pour permettre une bonne qualité de soins. Par ailleurs, l'évolution des soins de santé nécessite de plus en plus une communication efficace entre les différents acteurs des soins (pharmacien, médecin, soignant, mutuelle, etc). Les concepts de base de la communication ainsi que leur application au contexte pharmaceutique seront abordés dans le cadre de ce cours.
Acquis d'apprentissage	**A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :** Cette UE vise l'acquisition et le développement de connaissances et compétences de base en communication professionnelle en santé, qui servent pour les relations du pharmacien avec sa patientèle, avec ses collaborateurs et les autres acteurs de santé. Au terme de cet enseignement, l'étudiant est capable de 1. **Communication interpersonnelle** 1. *Comprendre les fondamentaux de la communication interpersonnelle (postures et attitudes dans la relation – notions d'assertivité et d'empathie – importance de la communication verbale et non verbale)* 2. Acquérir quelques techniques de communication (par exemple écoute active, reformulation, questionnement, principes de communication non violente) 2. **Communication professionnelle en santé - Relation de soins** 1. *Décrire le cadre théorique général de la communication professionnelle en santé* 2. Décrire les différents modèles de la relation prestataire de santé-malade (y compris patient partenaire) 3. Expliquer l'influence de la communication sur le patient et sa santé (en ce compris la littératie en santé et l'adhésion au traitement) 4. Expliquer les différents modèles théoriques d'informations, d'entretiens et d'accompagnement au changement (approche motivationnelle, « patient empowerment ») 5. Adapter sa communication à certaines situations spécifiques (patient âgé, maladie chronique, handicap, patient addictif, situation d'urgence, patient insatisfait) 3. **Communication interprofessionnelle (domaine de la santé)** 1. Comprendre les fondamentaux, les défis et opportunités de la communication interprofessionnelle 2. Analyser les freins et les facilitateurs
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit comportant des **questions ouvertes** sur les diverses parties du cours. L'examen comporte 3 parties.
Méthodes d'enseignement	**Parcours d'apprentissage** proposé aux étudiants : cours en auditoire , puis manipulation de la matière lors de séminaires interactifs .
Contenu	**<u>Le parcours d'apprentissage proposé comporte :</u>** Des **cours en auditoire** au 2 ème quadrimestre (15h de cours) qui abordent les concepts de base relatifs à la communication interpersonnelle, et plus spécifiquement, la communication patient - professionnel de la santé (entre autre avec le pharmacien d'officine). Y sont proposé des concepts théoriques mais également des outils pratiques et validés afin de sensibiliser l'étudiant à l'importance de la communication et la relation avec le patient. Des **séminaires interactifs** permettant d'illustrer les concepts théoriques · · 1 séminaire " témoignages et échanges d'expertise " avec des patients de la LUSS (Ligue des Usagers en Soins de Santé) · 2 séminaires "exercices pratiques / révision des concepts théoriques "

Ressources en ligne	Toutes les ressources et dias du cours sont rassemblées sur Moodle WFARM1290. Des informations pratiques concernant l'examens et des conseils quant à sa préparation sont communiqués sur la page Moodle du cours.
Autres infos	La participation aux séminaires est obligatoire et indispensable pour valider l'unité d'enseignement. Toute absence injustifiée entraîne une pénalité à l'examen de l'UE qui peut aller jusqu'à l'annulation de la cote d'examen pour l'année d'étude considérée (0/20). En cas d'absences répétées même justifiées, l'enseignant peut proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen relatif à l'UE en respect de l'article 72 du RGEE
Faculté ou entité en charge:	FASB

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Approfondissement en sciences pharmaceutiques - recherche	APPFARR	2		
Bachelier en sciences pharmaceutiques	FARM1BA	2		
Approfondissement en sciences pharmaceutiques	APPFARM	2		